

Politique de la Ville et Animation - 2^{èmes} Rencontres de la Politique de la Ville - Conventions et encaissement des subventions partenariales

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Les 1^{ères} Rencontres de la Politique de la Ville ont réuni le 10 mars 2005 plus de 500 participants sur le thème «temps de vie au féminin».

Fort de ce succès public et à l'heure de la refonte du Contrat Local de Prévention et de Sécurité, d'une évolution législative annoncée et d'une actualité sociale marquante, les 2^{èmes} Rencontres de la Politique de la Ville, qui ont lieu le 14 avril prochain auront pour thématique «quelles politiques de prévention pour quelles politiques de sécurité ?».

Comme en 2005, l'objectif de la journée sera de nourrir la réflexion des acteurs de terrain et des habitants que motive la vie dans la cité, pour les amener ou les accompagner dans l'action, mais aussi pour alimenter la dynamique de développement territorial dans tous les quartiers de la Ville.

A l'instar de 2005, le programme est construit sur la base d'une dynamique interactive qui alternera les interventions théoriques, les expériences de terrain et les débats avec la salle. Dans cette perspective, la prise de parole des chercheurs, des acteurs de terrain ou praticiens ainsi que des habitants et élus a été recherchée.

Les intervenants ont été pressentis au regard de leur expertise et de la diversité de leurs expériences locales, nationales ou européennes.

Afin de préparer la programmation de cette journée, la Direction de la Politique de la Ville s'est entourée d'un comité de pilotage constitué des partenaires du Contrat Local de Prévention et de Sécurité, élargi pour le soutien technique au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), à l'Association Economie et Humanisme ainsi qu'à l'Institut Régional du Travail Social.

Ainsi la Préfecture, l'ADDSEA, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Département du Doubs, les Polices municipale et nationale, le CCAS, la CTB et l'OPMHLM se sont-ils impliqués dans la construction de cette réflexion.

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) et Economie et Humanisme sont associés à la coordination du projet, à la recherche des intervenants ainsi qu'à l'animation des Rencontres.

L'Association Economie et Humanisme aura également la charge de publier, dans le cadre d'un réseau élargi à d'autres villes intéressées par la thématique, les actes de ces rencontres. De son côté, le FFSU diffusera sur son site internet et dans sa «lettre mensuelle» toutes les informations relatives à cette manifestation. Pour sa part l'IRTS pourra se faire l'écho de cette réflexion, du point de vue de la formation des acteurs, dans la revue «les Cahiers du Travail Social».

Le budget de l'opération est de 30 000 €. Les financements envisagés proviennent de l'Etat, du Département, de la CAF et du Fonds Social Européen. D'autres partenaires pourraient être sollicités.

Dans le cadre de cette action, la Ville devra formaliser son engagement avec ses partenaires à travers l'établissement de conventions.

Un repas (buffet) sera proposé aux participants. Un montant de 8 € sera demandé aux personnes qui souhaitent en bénéficier. L'accueil café et les boissons seront pris en charge par la Ville.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver ce projet,
- décider de solliciter les subventions auprès des partenaires mentionnés ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à fixer le montant du repas à 8 € et à réaffecter la recette, en dépenses au chapitre 011.422.6042.47041 et en recettes au chapitre 70.422.7088.47041.

- inscrire au budget de l'exercice courant le montant de ces subventions, par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives :

. en recettes au chapitre 74.422.7478/74718/47041

. en dépenses au chapitre 011.422.6042.47041

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les partenaires de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte l'ensemble des propositions du Rapporteur et en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.